

MOTION

Auteur Sandro Fux (suppl.), SVPO
Objet Renforcement de la souveraineté budgétaire du Parlement
Date 16.11.2017
Numéro 1.0248

Chaque année se répète au Parlement valaisan l'opiniâtre et vaine bataille autour du budget. Vaine parce que le Parlement ne peut trop souvent que modifier la portion congrue du volume total. Dans ce contexte, on oublie volontiers que les coûts engendrés par les débats de longue haleine à propos du budget dépassent souvent le montant déplacé. Il faut admettre que la faute en revient aussi au Parlement lui-même, étant donné qu'il n'arrive que rarement à faire des compromis susceptibles d'être acceptés par la majorité. Au lieu de chercher le consensus, les groupes politiques préfèrent utiliser les débats sur le budget comme tribune au service de leur politique partisane. Même si cela fait partie du jeu parlementaire, la souveraineté budgétaire du Parlement s'en trouve sensiblement affaiblie. Cette faiblesse incite toujours le gouvernement et ses services à soumettre au Parlement un budget enjolivé, offrant le moins possible de prise pour être attaqué. Dans ce cas, le Parlement se neutralise lui-même par son désaccord et ne fait qu'approuver le budget qui lui est soumis.

Une fois que le budget est approuvé, la marge de manœuvre parlementaire devient très limitée. Il ne reste ainsi ensuite au pouvoir législatif que la possibilité d'accepter des crédits supplémentaires pour des sommes d'argent déjà dépensées. Lors de l'examen du compte de l'Etat, il ne lui reste également plus rien d'autre à faire qu'à lui donner sa bénédiction. Le Parlement n'a ainsi plus d'influence sur les postes auxquels des excédents de recettes non budgétisés ou des montants qui n'ont pas été épuisés auraient dû être attribués. Ainsi le gouvernement est libre de redistribuer ces montants de manière à ce que le compte soit bon, sans aucune transparence envers les citoyens et le Parlement.

Conclusion

Afin de renforcer la souveraineté financière du pouvoir législatif, nous demandons la création d'une base légale permettant au Parlement de décider seul de l'utilisation d'excédents de recettes non budgétisés ou de budgets de services qui n'ont pas été épuisés. Cela incitera les services à effectuer une budgétisation plus honnête. Cela permettra également d'améliorer la transparence de la gestion financière du canton du Valais envers les citoyens et le Parlement.